

STIV'ACTUS



Ville d'Etival-Clairefontaine - N°4 - Mai 2015



Dimanche 29 mars 2015 « Fête de Pâques »

Le printemps 2015 sera très certainement à marquer d'une pierre blanche pour l'avenir de notre Cité et de notre nouveau Canton.

Les Élections Départementales des 22 et 29 mars ont fait apparaître une nouvelle image politique du grand Canton de Raon-l'Étape. Les Conseillers Départementaux nouvellement élus auront très certainement fort à faire pour sortir le territoire d'une situation économique particulièrement difficile, génératrice d'un taux de chômage record, puisqu'il avoisine les 20 %.

A l'évidence, nous allons naviguer « à vue » durant encore quelques temps avant de connaître définitivement les compétences des Conseils Départementaux et Régionaux. En ce qui nous concerne directement, la question paraît cruciale pour tout ce qui relève de l'attribution d'aides et subventions, en particulier pour nos grands projets d'investissements comme celui de l'école unique.

L'horizon se voile un peu plus encore avec le projet de redéfinition des territoires et des compétences intercommunales programmé pour 2017. Sauf à parvenir à bâtir une grande communauté d'agglomération dans toute la vallée de la Meurthe autour de Saint-Dié-des-Vosges, de Fraize à Baccarat, il nous faudra choisir dans quelle direction tourner nos regards, soit vers la Déodatie, soit vers Raon-l'Étape et la Cité du Cristal.

En tout état de cause, il nous faudra faire preuve de beaucoup de clairvoyance pour construire l'avenir de notre Cité, d'autant que le mouvement de baisse des dotations de l'État, de 14% pour 2015, devrait encore s'amplifier dans les années à venir.

Sans faire preuve d'un quelconque pessimisme, il nous appartient de demeurer particulièrement réaliste et vigilant dans la gestion de nos finances. En la matière, comme dans bien d'autres, les Stivaliens peuvent faire confiance à l'Équipe Municipale.

Le Maire

Au fil des Conseils...

Depuis la parution du Stiv'actu n°3, le Conseil Municipal s'est réuni trois fois : le 18 décembre 2014, le 22 janvier 2015 et le 26 février 2015.

Ont été étudiés :

Administration générale

- Les reports d'investissement du budget commune de l'exercice 2014 pour un montant de 815 057 € (Séance du 18/12/2014 : approuvés à l'unanimité des présents).
- Demande d'emprunt d'un montant de 170 000 € (budget commune) pour financer l'acquisition du terrain SNCF, cadastré section B n°3242, d'une contenance de 18 900 m², auprès de la Banque Postale, remboursable trimestriellement sur 5 ans au taux de 1,29 % (Séance du 18/12/2014 : approuvée à l'unanimité des présents).
- la demande d'emprunt d'un montant de 200 000 € (budget commune) pour financer la réfection de la toiture de la Mairie, auprès de la Banque Postale, remboursable trimestriellement sur 5 ans au taux de 1,29 % (Séance du 18/12/2014 : approuvée à l'unanimité des présents).
- Les termes du procès-verbal de mise à disposition de l'École de Musique et de la Médiathèque à la Communauté de Communes du Pays des Abbayes (Séance du 22/01/2015 : approuvés à l'unanimité des présents).
- Le principe de l'acquisition sous forme de viager avec droit d'habitation et sans bouquet de l'immeuble et des terrains de Monsieur Claude HENRY, pour un montant mensuel prévisionnel de 1 600 € (Séance du 22/01/2015 : approuvé à l'unanimité des présents).
- Les termes de la convention avec la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges afin de définir les modalités de travail entre la Commune, autorité compétente pour délivrer les actes d'urbanisme, et le Service Instructeur de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges, dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la Commune (Séance du 26/02/2015 : approuvés à l'unanimité des présents).
- Les comptes-rendus des précédentes séances du Conseil municipal (Séances du 27/11/2014, du 18/12/2014 et du 22/01/2015 : approuvés à l'unanimité des présents).

Affaires sociales

- Les termes de la convention avec l'Association Relais Emploi Services (A.R.E.S) de Remiremont afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi de la Commune, en mettant à disposition à titre gracieux, occasionnellement et sur réservation, une salle dans le but d'organiser un accompagnement personnalisé et des informations collectives (Séance du 22/01/2015 : approuvés à l'unanimité des présents).

Eau, forêt, environnement

- Les reports d'investissement du budget « eau » de l'exercice 2014 pour un montant de 284 079 € (Séance du 18/12/2014 : approuvés à l'unanimité des présents).

Personnel

- L'attribution d'une prime hivernale en faveur des agents des services techniques pour le déneigement de la voirie et des annexes (trottoirs, cours d'écoles). Seules les permanences pour le déneigement de la voirie donneront lieu à une prime de 109,28 € par week-end du 15 décembre au 16 mars. Pour les autres agents, et en cas de fortes précipitations les week-ends, ils pourront prétendre à une prime de 34,85 € pour un samedi et 43,38 € pour un dimanche (Séance du 18/12/2014 : approuvée à l'unanimité des présents).
- La participation à compter du 1er janvier 2015, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents de la Commune. Une participation mensuelle brute de 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée sera versée (Séance du 18/12/2014 : approuvée à l'unanimité des présents).

Salles

- Le montant de location des chapiteaux fixé à 50 € l'unité pour un week-end, installés par les services techniques de la Commune sur l'espace polyvalent du champ de foire, l'usage du chapiteau étant gratuit pour les associations de la Commune (Séance du 22/01/2015 : approuvée à l'unanimité des présents).

Travaux

- La mise en place d'un groupe de travail pour le projet de création d'une école unique, composé comme suit : Christian FEGLI, Marie-Line THEIS, Michel THIEBAUT, Christelle PHULPIN, Thierry VOIGNIER, Daniel MALE, Jean GRANDPRE, Aurélien BANSEPT, Jean-Yves BOITTE, Gérard BONATO (Séance du 18/12/2014 : approuvé à l'unanimité des présents).
- Le renouvellement de l'adhésion de la Commune d'Étival-Clairefontaine à l'Agence Technique Départementale, ATD (Séance du 22/01/2015 : approuvé à l'unanimité des présents).
- Les termes de la convention avec l'Agence Technique Départementale (ATD) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au projet de construction d'un groupe scolaire et d'un espace périscolaire, pour un montant de 68 120 € H.T, soit 81 744,00 € T.T.C (Séance du 22/01/2015 : approuvés à l'unanimité des présents).
- Les termes du contrat avec la société SPS BTP d'Anould pour une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé, pour un montant de 1 285,20 € T.T.C (Séance du 26/02/2015 : approuvés à l'unanimité des présents).
- Le choix de la commission des Appel d'Offres concernant la désignation du maître d'œuvre pour conduire les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau du secteur de Sainte-Richarde. Le bureau d'études choisi est EVI, pour un montant de 7 700 € H.T, correspondant à un taux de rémunération de 2,8 %. (Séance du 26/02/2015 : approuvé à l'unanimité des présents).

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 avril 2015.
Ce fut l'occasion d'accueillir Gérard GEORGES, Conseiller Municipal entrant, suite au départ d'Armelle JACQUEL pour raison de santé.

Ont été étudiés :

Administration générale

- Le compte administratif du budget Commune pour l'exercice 2014. Ce compte totalise un excédent de fonctionnement de 439 753,93 € et un excédent d'investissement de 414 134,99 € (approuvé à l'unanimité des votants, le maire ne prenant pas part au vote).
- Le compte de gestion du budget Commune pour l'exercice 2014. Dressé par Madame le Percepteur de Raon-l'Étape, il révèle les mêmes montants que le compte administratif (approuvé à l'unanimité des présents).
- Dans le budget Commune, l'affectation du résultat d'exploitation d'un montant de 439 753,93 € à la section d'investissement (section 1068 : Affectation des réserves), ainsi que, l'affectation de la somme de 414 134,99 € au chapitre 001 (Déficit d'investissement) qui était en 2013 de - 866 862,36 €, soit un déficit d'investissement cumulé de - 452 727,37 € (approuvée à l'unanimité des présents).
- La fixation des taux de fiscalité locale. Les taux proposés pour l'année 2015 sont identiques à ceux qui ont été retenus pour l'année 2014 (taxe d'habitation : 15,39 % ; taxe foncière bâti : 6,94 % ; taxe foncière non bâti : 16,31 % ; cotisation foncière des entreprises 15,31 %) (approuvée à l'unanimité des présents).
- Le budget primitif Commune dans lequel les dépenses prévues sont égales aux recettes. En fonctionnement, le montant est de 2 314 825 € et en investissement, il s'élève à 1 875 229,37 € (approuvé à l'unanimité des présents).
- L'acquisition d'un véhicule Peugeot PARTNER TEPEE, 7 places, neuf au prix de 15 995,80 € T.T.C. auprès du Garage BERTIN de Baccarat (approuvée à l'unanimité des présents).
- La vente d'une parcelle de 1 600 m² située sur l'ancien terrain SNCF, Avenue Charles-de-Gaulle, au prix de 8 € le m², soit un montant de 12 800 €, à l'entreprise ODILE EXTINGTEURS pour installer son nouveau bâtiment (approuvée à l'unanimité des présents).
- La désignation du cabinet GARTNER d'Épinal pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire de détournement de chèques afférents aux cotisations des élèves de l'École de Musique (approuvée à l'unanimité des présents).
- L'autorisation au Maire à ester en justice pour représenter la Commune dans le cadre des litiges faisant l'objet d'un recours (approuvée à l'unanimité des présents).
- Le regroupement administratif proposé par l'Éducation Nationale pour que les trois écoles stivaliennes n'en fasse administrativement plus qu'une, avec un seul directeur (approuvé 21 pour 1 abstention).
- la nomination de nouveaux membres au sein de

diverses commissions suite à la démission d'une conseillère municipale, à savoir : Stéphanie FERRY (Commission Administrative du C.C.A.S.), Gérard GEORGES (Commission des Finances et Commission Associations - Animation - Cérémonies) et Jean-Yves BOITTE (Commission Sport) (approuvée à l'unanimité des présents).

- Le renouvellement d'une partie de la ligne de trésorerie reconduite en mars 2014 pour un montant de 200 000 € couvrant la période du 29 avril 2015 au 28 avril 2016 (approuvé à l'unanimité des présents).

- Le compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal du 26/02/2015 (approuvé à l'unanimité des présents).

Eau, forêt, environnement

- Le compte administratif du budget Forêt de l'exercice 2014, pour lequel, l'excédent de fonctionnement s'élève à 10 785,32 € (il n'y a pas eu de dépenses dites d'investissement en 2014) (approuvé par 20 voix pour, 1 abstention et le Maire ne prenant pas part au vote).

- Le compte de gestion du budget Forêt pour l'exercice 2014. Dressé par Madame le Percepteur de Raon-l'Étape, il révèle les mêmes montants que le compte administratif (approuvé à l'unanimité des présents).

- L'affectation des résultats du budget Forêt pour l'exercice 2014. Le résultat d'exploitation d'un montant de 10 785,32 € pour l'exercice 2014 est affecté au chapitre 002 Excédent de fonctionnement (approuvée à l'unanimité des présents).

- Le budget primitif Forêt avec des dépenses égales aux recettes de fonctionnement, à savoir 101 800 € (approuvé à l'unanimité des présents).

- Le compte administratif du budget Service des Eaux de l'exercice 2014, pour lequel, l'excédent de fonctionnement s'élève à 32 708,06 €, le déficit d'investissement à - 64 102,41 € et le déficit global de clôture à - 31 394,35 € (approuvé à l'unanimité des votants, le maire ne prenant pas part au vote).

- Le compte de gestion du budget Service des Eaux pour l'exercice 2014. Dressé par Madame le Percepteur de Raon-l'Étape, il révèle les mêmes montants que le compte administratif (approuvé à l'unanimité des présents).

- L'affectation du résultat d'exploitation du budget Service des Eaux pour l'exercice 2014. Ce résultat d'un montant de 32 708,06 € est transféré en section d'investissement (section 1068 : affectation des réserves), ainsi que l'affectation de - 155 763 € (déficits antérieurs cumulés) au chapitre 001 (Déficit d'investissement) (approuvée à l'unanimité des présents).

- Le budget primitif Service des Eaux avec des dépenses de fonctionnement égales aux recettes estimées, à savoir 308 350 €. En investissement, le montant des recettes égales aux dépenses s'élève à 640 264 € (approuvé à l'unanimité des présents).

- Le programme de travaux en forêt communale pour l'année 2015 qui s'élève à 3 780 € H.T. (approuvé avec une abstention).

Au fil des Conseils... (suite)

Travaux

- La désignation du cabinet PRO CONCEPT de Saint-Dié-des-Vosges pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du terrain acheté à la SNCF, pour un montant de 12 493 € H.T., soit 14 991, 60 € T.T.C, la Commune devant engager une étude d'aménagement dans le cadre de l'installation d'entreprises sur le site (approuvée à l'unanimité des présents).
- La ratification du devis relatif à la réalisation d'un diagnostic « amiante » complémentaire dans le cadre des travaux de rénovation de la Mairie avec le cabinet DIAGNOSTIC HABITAT, pour un montant de 500 € T.T.C. (approuvée à l'unanimité des présents).
- La convention avec l'Agence Technique Départementale (A.T.D.) des Vosges pour une mission d'assistance technique, administrative et financière pour un montant de 600 € H.T. soit 720 € T.T.C. (approuvée à l'unanimité des présents).
- Le programme de travaux de rénovation de la toiture de la sacristie pour un montant de 46 000 € H.T, la demande d'une subvention de 10 % auprès du Conseil Départemental des Vosges et une autre subvention auprès du Conseil Régional de Lorraine (approuvé à l'unanimité des présents).
- Le programme de travaux de rénovation de la toiture de la mairie pour un montant de 220 000 € H.T. et la demande d'une subvention de 10 % auprès du Conseil Départemental des Vosges (approuvé à l'unanimité des présents).
- Le programme de travaux de voirie communale préparatoires aux travaux du Conseil Départemental sur plusieurs routes départementales au cours de l'année 2015 pour un montant total de 111 031, 50 € H.T. et la demande d'une subvention de 10 % auprès du Conseil Départemental. Ces travaux concerneront les Avenues de Bellefontaine et Charles-de-Gaulle, le Rond-Point de la 1^{ère} Armée, la Rue du Ménéil et les abords de l'école du Vivier. (approuvé à l'unanimité des présents).
- Le programme de travaux de voirie communale pour l'année 2015 pour un montant de 58 978 € H.T. et la demande d'une subvention de 10 % auprès du Conseil Départemental. Ce programme concerne la Rue Pastourelle et la Place de la Résistance (approuvé à l'unanimité des présents).
- Le programme de travaux d'éclairage public pour l'année 2015 pour un montant de 16 189,20 € H.T. et la demande d'une subvention de 10 % auprès du Conseil Départemental (approuvé à l'unanimité des présents).

Budget Commune

Perspectives financières 2015

| FONCTIONNEMENT | |
|--|----------------|
| Dépenses estimées | 1 951 723.00 € |
| Recettes estimées | 2 314 825.00 € |
| Excédent | |
| | 363 102.00 € |
| INVESTISSEMENT | |
| Recettes prévisionnelles <input type="checkbox"/> Recettes sûres | |
| Récupération TVA sur Exercice 2013 | 267 000.00 € |
| Taxe d'aménagement (ex. Taxe Locale d'Équipement) | 27 287.00 € |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 439 753.93 € |
| Subventions reportées | 3 829.00 € |
| Subventions Programmes 2015 | 42 498.00 € |
| A.F sur exercice | 363 102.00 € |
| Remboursement travaux écloserie | 1 647.42 € |
| Remboursement avances remboursables | 4 293.00 € |
| Opérations d'ordre | 43 363.00 € |
| Total | |
| | 1 192 773.35 € |
| Dépenses prévisionnelles | |
| Dépenses obligatoires | |
| Déficit d'investissement reporté | 452 727.37 € |
| Remboursement capital emprunts | 173 000.00 € |
| Travaux et achats | |
| Acquisition et travaux suivant le prévisionnel | 1 234 502.00 € |
| Opérations d'ordre (travaux en régie) | 15 000.00 € |
| Total | |
| | 1 075 229.37 € |

Il manque 682 456.02 euros pour équilibrer le budget à positionner sur la ligne 1641 « Emprunts ».

Pour information

ARRÊTÉ DU MAIRE - N°43-2015 en date du 25 mars 2015

Sont interdits pendant la saison, du **25 Mars au 31 Octobre 2015, de 20 heures à 08 heures** :

- La consommation de boissons alcoolisées sur l'ensemble des voies publiques.
- Les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif sur la Place Abbatiale, la Cour des Moines et le jardin du cloître, le parking de la Salle des Fêtes et ses abords, Rue de la Madelon, Rue Vosgienne, Route Royale et à l'Orée du Bois.

ARTICLE 1 : Une dérogation permanente aux dispositions du présent arrêté est accordée pour la Fête Patronale, des dérogations individuelles et collectives pourront être accordées par Monsieur le Maire.

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté ou commises en violation du présent arrêté seront constatées et poursuivies selon les lois en vigueur.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie et la Gendarmerie sont chargés de l'exécution et de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Dié au titre du contrôle de légalité.

Infos pratiques

Un petit rappel sur les horaires d'ouverture des déchetteries d'Étival-Clairefontaine et de Moyenmoutier

ÉTIVAL-CLAIREFONTAINE

Lundi 13h00 - 17h00
Mercredi 07h30 - 11h30
Jeudi 13h00 - 17h00
Vendredi 13h00 - 17h00
Samedi 08h00 - 12h00

MOYENMOUTIER

Lundi 13h30 - 17h30
Mercredi 07h30 - 11h30
Jeudi 13h30 - 17h30
Vendredi 13h30 - 17h30
Samedi 08h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30



Horaires d'ouverture au public

Mardi, jeudi et vendredi :
de 16h à 19h
Mercredi :
de 10h à 12h et de 14h à 17h
Samedi :
de 9h à 12h et de 14h à 17h

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

En Mairie



Nous vous rappelons que le recensement militaire est obligatoire pour les garçons comme pour les filles, dans les trois mois suivant l'anniversaire de leurs 16 ans.



L'attestation de recensement militaire est à faire établir en Mairie sur présentation des pièces suivantes :

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
- Livret de famille et document officiel d'identité du jeune en cours de validité.
- Cette attestation sera demandée par la suite pour se présenter à tous les examens : permis de conduire, baccalauréat, BEP...

Le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales de la Commune dès 18 ans. La Journée d'Appel à la Préparation à la Défense aura lieu dans les 18 mois suivant la date du recensement.

Au fil des mois



Depuis le début du mois, Karine MANDRAS a repris l'activité du magasin de fleurs Place Abbatiale « Le Val fleuri ».

Vous y trouverez un grand choix de plantes et arrangements floraux. Le magasin est ouvert tous les jours sauf le lundi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures, les dimanches et jours fériés de 9 heures à 12 heures 30.

13, Place Abbatiale - Tél. : 03.29.42.02.22

Infos pratiques (suite)

Tondre la pelouse à la bonne heure, c'est simple !

L'article 11 de l'arrêté préfectoral n° 80/92 du 5 juillet 1993 récapitule l'ensemble des dispositions en vigueur sur le territoire de la Commune d'Etival-Clairefontaine.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être effectués que dans les limites fixées ci-après :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Feux de jardins : Ne brûlez pas les nerfs de vos voisins !

Avec le retour des beaux jours, coupes, désherbage et nettoyage sont au programme.

Ces activités d'entretien des espaces naturels et des jardins génèrent des déchets verts, souvent éliminés par brûlage.

Ces feux de jardin sont uniquement autorisés du lundi au samedi de :
09h 00 à 10h 00 et de 17h 00 à 18h 00

Ils sont interdits les dimanches et les jours fériés et par temps de grand vent.

L'allumage de feux de jardin ne doit pas occasionner une gêne pour le voisinage et les voies du domaine public. Il reste en tout état de cause sous l'entière responsabilité de l'intéressé qui doit en assurer la surveillance et veiller à ne pas excéder une durée d'une heure. Il est également interdit, selon le code rural, de faire du feu à moins de 200 m d'une habitation.



RAPPEL SÉCURITÉ

Deux défibrillateurs en place sur la Commune.

- 1 Entrée extérieure de la Salle Polyvalente
Rue du Jard
- 2 École de Clairefontaine
12, Route Royale



On estime aujourd'hui entre 40 000 et 60 000 le nombre de décès annuels en France, consécutifs à un arrêt cardiaque ou arrêt cardia-respiratoire. Le taux de survie des victimes dépend de la rapidité de l'intervention des services de secours. La défibrillation, réalisée dans les cinq premières minutes suivant l'accident, augmente les chances de survie. Grâce à l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé, la défibrillation cardiaque devient un acte simple à réaliser et ne requiert aucune compétence médicale particulière.

1. Avant tout, alerter les secours en appelant le 15 (SAMU) ou le 112 (appel d'urgence européen).
2. Soulever le couvercle du défibrillateur cardiaque
3. Suivre les instructions vocales, par ailleurs lisibles sur l'écran intérieur pour les malentendants, en se laissant guider par l'appareil :

A- Dénuder la poitrine du patient et ouvrir l'emballage contenant les électrodes ;

B- Enlever une des électrodes de sa protection plastique et la placer sur le haut de la poitrine nue (sous la clavicule droite) comme indiqué sur l'emballage ;

C- Enlever la seconde électrode de sa protection plastique et la placer sur le bas de la poitrine nue (aisselle gauche) comme indiqué sur l'emballage.

4. Ne pas toucher le patient. L'appareil analyse le rythme cardiaque et procède dans un deuxième temps à l'envoi d'un choc électrique, si cela est nécessaire.

Dès que cette opération est terminée, le patient peut être à nouveau touché.

UTILISATION DU DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE EXTERNE

Une initiation vous est proposée le **jeudi 18 juin 2015 de 20h à 22h** à la Salle des Fêtes Edmond Cunin. Elle vise particulièrement toute personne désireuse de connaître le fonctionnement du défibrillateur et d'identifier un arrêt cardiaque.

Cet apprentissage est réalisé en groupe. Il ne donne lieu à aucune délivrance de diplôme ou d'attestation. Afin d'organiser au mieux cette journée, nous vous demandons de vous inscrire en Mairie au 03.29.41.29.57

Info Associations

Suite à la dissolution de l'Association Valdangeux, le Président a effectué un don au C.C.A.S de la Commune.



Jeunes lycéens étrangers Colombiens et Allemands, cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Paula, jeune colombienne âgée de 15 ans, recherche une famille à partir du mois de Septembre 2015 pour quatre mois. Elle aime les animaux et joue de la guitare basse.

Elle pratique le volley-ball, le basket-ball et le football. Tharek est allemand et étudie le français depuis six ans. Il a 17 ans et pratique le violon et le piano. Il attend une famille avec impatience pour l'année scolaire 2015/2016 ! Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

CONTACT : Centre Échanges Internationaux
Christiane Leboube/ Colroy la Grande
03.29.51.10.76 ou 06.72.82.45.36
Bureau Coordinateur C.E.I : 02.99.20.06.14

C'est la troisième grande campagne de recrutement de la Marine depuis 2009

La Marine nationale va former et recruter 3000 jeunes en 2015

Avec ou sans diplôme, âgés de 16 à moins de 29 ans.

Pour plus de renseignements, visitez le site www.etremarin.fr

ou des permanences se déroulent le **3^{ème} mercredi de chaque mois** de 14h00 à 16h00 sur RDV à la **MAIRIE de SAINT-DIE-DES-VOGES**



▶ La permanence du C.C.A.S reste à votre disposition tous les mercredis de 10h00 à 12h00 en Mairie, pour vous aider dans vos démarches administratives. Sur rendez-vous au 03.29.41.29.57.

▶ Depuis le 1^{er} mars, un poste a été créé afin de répondre aux attentes des résidents de la Valdange.

ada Vie - Le mouvement solidaire

03.29.35.23.06

- aide à la personne
- Aide à la famille
- Hébergement
- Repas
- Accompagnement
- Réservation
- Prévention des accidents

**VOUS AVEZ BESOIN
D'UNE PRISE
EN CHARGE
INDIVIDUALISÉE !**

**D'AIDE OU DE SOINS
À DOMICILE !**

CLIC

Au service des personnes âgées

Le temps vous est compté !

Besoin d'un coup de main ?

Pensez pratique !
Pensez ... ares

03.29.23.02.54
ares-remiremont@orange.fr

1 rue des 3-elles
28100 ST DIEZ
0237034308

3 A Rue Charles de Gaulle
08100 GERARDMER
03 21 69 68 61

DMR

Ensemble, depuis 1952, nous partageons nos valeurs pour créer une société plus humaine.

Merci de nous faire confiance

SERVICES A LA PERSONNE

- FAMILIES**
Garantie d'emplois à domicile
24H/24
Soutien aux familles face aux aléas de la vie
- DOMICILE**
Ménage / nettoyage courses
Entretien du lieu de vie
Aide à la personne, garde à domicile, préparation des repas
- AUTONOMIE**
Aide aux personnes handicapées
Installation à domicile
Téléassistance géolocalisée
Transport accompagné
Livraison et repas à domicile

03.29.81.22.23
info.fede38@admr.org

| MAI | | À venir... | |
|------------------|---------------------------------------|---|--|
| Samedi 16 mai | 20h30 | Concert de Printemps. | Salle Polyvalente. |
| Lundi 25 mai | 8h - 18h | Vide Grenier du Judo. | |
| Mardi 26 mai | 19h30 | Match Tennis de Table : Etival/Raon reçoit Issy-Les-Moulineaux. | Salle Michel Heissat. |
| Dimanche 31 mai | 8h - 18h | Vide Grenier des Sapeurs-Pompiers. | Champ de Foire. |
| JUIN | | | |
| Samedi 13 juin | 14h - 23h en soirée | Vide Grenier nocturne de l'Orchestre d'Harmonie. Feux de la Saint-Jean. | Champ de Foire. |
| Jeudi 18 juin | 20h - 22h | Initiation à l'utilisation du défibrillateur. | Salle des Fêtes. |
| Lundi 22 juin | 16h - 19h | Don du Sang. | Salle des Fêtes. |
| Mardi 23 juin | 15h 17h - 20h 18h | Dans le cadre de la Fête de la Musique : Vous avez rendez-vous pour écouter des chansons anciennes. Prestations des Ecoles de Musique. Ouverture officielle avec pot de bienvenue. Conférence par Jean-Pierre «Les chansons politiques et engagées face à l'histoire» | Médiathèque. Cour des Moines. Médiathèque. Médiathèque. |
| Mercredi 24 juin | 9h30 15h 18h - 21h 15h - 21h | Les P'tits Lus. Thème : La Musique. Bal pour enfants avec Jean-Michel Rey. Prestations des Ecoles de Musique. Participation du Comité des Fêtes, buvette et confiserie. | Cour des Moines. |
| Jeudi 25 juin | 18h - 19h30 20h - 22h | Prestations des Ecoles de Musique. Concert «Nos Voix, nos guitares» Participation du Comité des Fêtes, buvette et confiserie. | Cour des Moines. |
| Vendredi 26 juin | 20h - 22h | Concert Charly Chopat. Participation du Comité des Fêtes, buvette et confiserie. | |
| Samedi 27 juin | | Kermesse des Ecoles. | Salle Polyvalente. |
| JUILLET | | | |
| Samedi 4 juillet | | Feu d'Artifice. | Champ de Foire. |

a
g
e
n
d
a

Un élan de solidarité stivalienne exemplaire

A Clairefontaine, cette cohésion est encore véritable, cette volonté est toujours profonde !

Aider son prochain dans la détresse, Aider son voisin dans la maladie...

Neuf Stivaliens l'ont encore prouvé dernièrement (ils se reconnaîtront !!!)

Un grand Merci à cette merveilleuse Équipe qui a fait le bonheur de toute une famille.

Un grand bravo, à prendre pour exemple !!

Les résultats des Élections Départementales du 22 et 29 mars 2015

Premier tour

Inscrits : 2083

Votants : 1052

Exprimés : 998

Blancs : 38

Nuls : 16

Listes :

Mme BLAISE et M. RICHARD 94

Mme ROMARY et M. THOMAS 384

M. FEGLI et Mme LAINTE 365

M. PIERRAT et Mme PIERREL 155

Second tour

Inscrits : 2083

Votants : 1030

Exprimés : 911

Blancs : 90

Nuls : 29

Listes :

Mme ROMARY et M. THOMAS 472

M. PIERRAT et Mme PIERREL 439



Communiqué de la Préfecture des Vosges

Déclaration en Mairie des hébergements touristiques :

En application des dispositions de l'article 24 de la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques modifiant le code du tourisme, la mise en location de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes doit faire l'objet d'une déclaration préalable adressée au maire de la Commune où sont situés les dits meublés et chambres d'hôtes.

Les articles L324-1 du Code du tourisme précisent que pour toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir

préalablement fait la déclaration auprès du Maire de la Commune où est situé le meublé et que le non-respect de cette déclaration prévoit une sanction pénale sous la forme d'une contravention de 3^{ème} classe.

La déclaration doit être adressée par voie électronique, par lettre recommandée ou par dépôt contre récépissé à la Mairie. Elle précise l'identité du déclarant, l'identification du domicile de l'habitant, le nombre de chambres mises en location ou de meublé, et des personnes susceptibles d'être accueillis et enfin la ou les périodes prévisionnelles de location.